



District Meurthe-et-Moselle de Football



Indemnités arbitrage - Saison 2024 / 2025

Applicable au 25 août 2024

La distance kilométrique est calculée sur le trajet aller-retour le plus rapide entre le lieu de résidence de l'officiel et le lieu de la rencontre

Dans le cas où la rencontre n'a pas débutée, c'est uniquement la distance A/R, indiquée sur la convocation, multipliée par 0,446 €, qui fera l'objet d'un règlement. Elle ne doit pas excéder 100 kms aller / retour.

Compétitions Plein Air		
Catégories	de 1 à 62 km (aller / retour) Au-delà : ajouter 0,446 € par km supplémentaire	
VETERANS / SENIORS / U18	ARBITRE	57,00 €
	ARBITRE ASSISTANT	47,00 €
U15 / U13	ARBITRE	43,00 €
	ARBITRE ASSISTANT	38,00 €
Compétitions Futsal / Beach Soccer - District - Indemnités déplacement et match		
CHAMPIONNATS ET COUPES	1/2 journée : 42,00 €	
	Journée : 84,00 € sans prise en charge du repas de midi	
	Soirée : 42,00 € pour une ou deux rencontres / 52,50 € pour trois rencontres	
Compétitions Futsal / Beach Soccer - Territoire Lorrain - Indemnités déplacement et match		
CHAMPIONNATS ET COUPES	1/2 journée : 50,00 €	
	Journée : 100,00 € sans prise en charge du repas de midi	
	Soirée : 50,00 € pour une ou deux rencontres / 60,00 € pour trois rencontres	